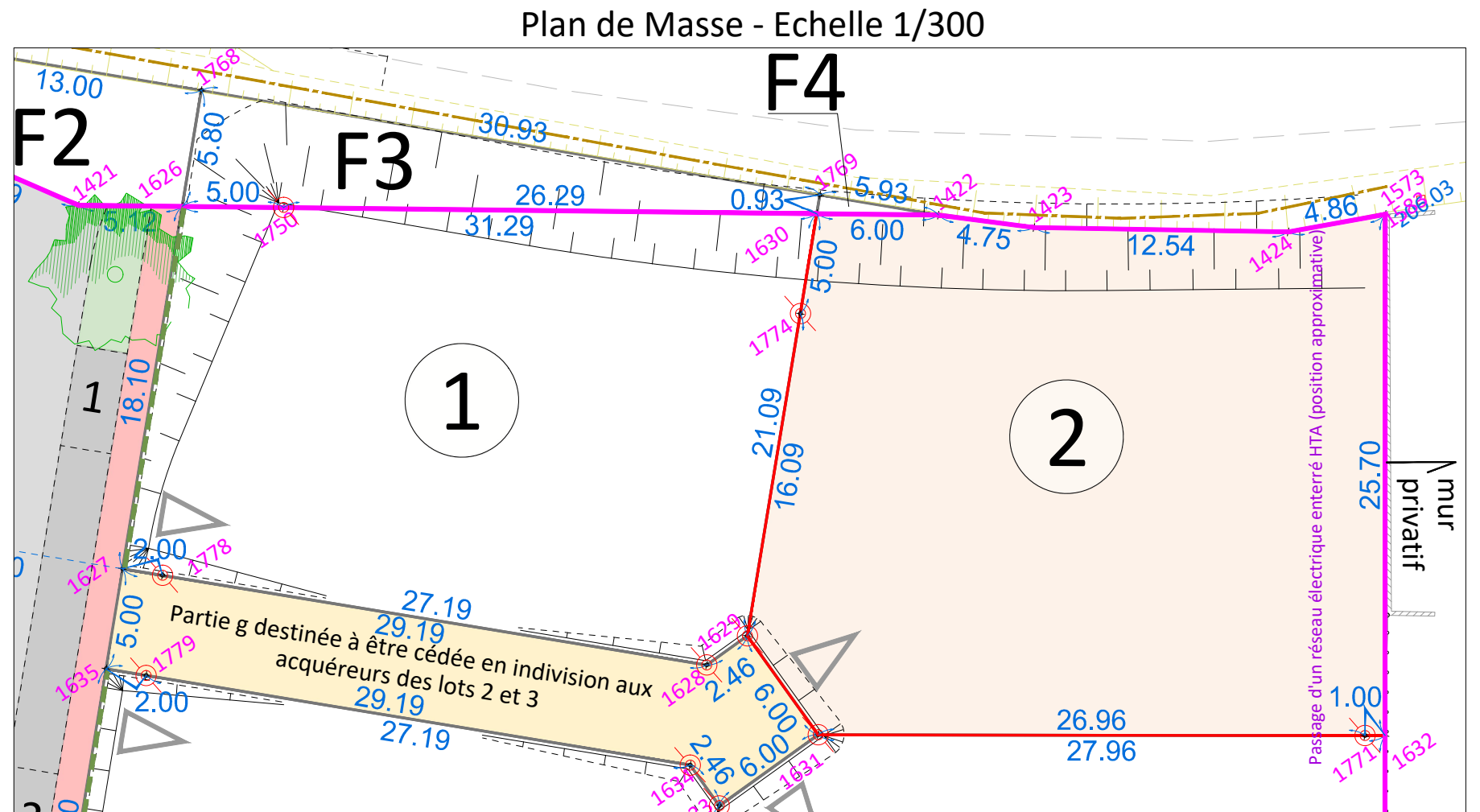


Opération "La Ponce"
PLAN DE VENTE
Lot n°2
Surface = 750 m²
Section ZV n°703



Plan de situation



Légende

- emprise du lotissement
- limite de lot
- espaces privés
- application cadastrale
- borne
- talus projeté (indicatif)
- talus existant
- Blocs privés
- Point d'accès imposé des véhicules aux lots

Autorisation d'urbanisme : Un Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 26 octobre 2022, PA n°031 451 22 R 0003.
Un transfert de Permis d'Aménager a été obtenu par arrêté le 16 février 2023, PA n°031 451 22 R 0003 T01.

Origine du périmètre : Les limites de l'opération sont issues :

- Du plan de cession dressé le 06 février 2023 par Monsieur SAINT-AUBIN Etienne, Géomètre-Expert à TOULOUSE, dossier n°210190.
- Du plan de bornage avec procès-verbal de bornage, de reconnaissance et réimplantation de limites dressé le 26 janvier 2023 par Monsieur SAINT-AUBIN Etienne, Géomètre-Expert à TOULOUSE, dossier n°210190, en cours de signature.
- Du plan de division dressé le 21 juillet 2003 par Monsieur FERRET Michel, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°03-046
- Du plan de division dressé le 05 juillet 2004 par Monsieur JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°04-248
- Du plan d'arpentage dressé en 31 août 2008 par Monsieur JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°07-362
- Du plan parcellaire dressé le 08 octobre 2019 par Monsieur DUHEM Christophe, Géomètre-Expert à CASTRES, dossier n°CA18157.
- La limite le long du Chemin de l'Albarel fait l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement en cours d'instruction.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitudes et dispositions particulières :

- Une servitude de passage et de passage de réseaux divers grevant les espaces communs de l'opération au profit du solde de la propriété de Monsieur BORREL Pierre (cadastrée section ZV n°749) à constituer par acte notarié.
- La partie F4 (cadastrée section ZV n°741), hors lotissement, est grevée par l'emplacement réservé n°2. Elle pourra être rattachée au lot 2 après obtention de l'accord de la Commune de REVEL.
- Une servitude passage de réseau électrique enterré HTA grevant les lots 2, 3, 6, 7 et le macrolot A à constituer par acte notarié.
- La partie g (cadastrée section ZV n°734) sera cédée en indivision aux acquéreurs des lots 2 et 3.



Plan d'ensemble - Echelle 1/2500